



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

ARRÊTÉ n°G2026_019

Arrêté fixant la liste des candidats admis à se présenter à l'examen professionnel par avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe organisé par le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

SESSION 2026

Le Président du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n°95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n°95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2007-113 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 24 du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certains dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n°2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux de 1ère classe en application de l'article 3 du décret n°2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1ère classe,

Vu l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours »,

Vu l'arrêté d'ouverture G2025_61 du 18 juillet 2025,

Vu l'arrêté modificatif portant ouverture G2025_081 en date du 13 octobre 2025,

ARRÊTE

Article 1 : la liste des candidats admis à se présenter à l'examen professionnel par avancement au grade d'Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe, organisé au titre de l'année 2026, est fixée à la liste ci-jointe en annexe 1.

Leur admission à se présenter aux épreuves repose sur :

- L'exactitude des renseignements demandés au dossier et qu'ils ont fournis,
- La transmission de l'ensemble des pièces demandées au dossier et qu'ils ont jointes et signées.

Article 2 : La liste des candidats convoqués sous réserve à l'examen professionnel par avancement de grade d'Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe, organisé au titre de l'année 2026, est fixée à la liste ci-jointe en annexe 2.

Par conséquent, l'admission à se présenter des candidats audit examen n'ayant pas remis un dossier d'inscription complet est acceptée sous réserve de la production des pièces manquantes à leur dossier. Ce dossier peut être complété jusqu'au jour de la première épreuve.

La participation audit examen sera refusée à tout candidat n'ayant pas été en mesure de compléter son dossier d'inscription.

Les candidats qui justifieraient de pièces ne permettant pas à l'autorité organisatrice de vérifier qu'ils remplissent bien les conditions requises pour se présenter, seront rejetés, même après avoir passé l'épreuve, et radiés de la liste des candidats admis à se présenter, ce qui fera l'objet d'un arrêté modificatif.

Article 3 : Les candidats valablement inscrits à l'examen professionnel et qui annuleraient leur participation, pour quelque motif que ce soit, via leur espace sécurisé, ne pourront pas participer à l'épreuve. Cette annulation entraîne par voie de conséquence celle de l'inscription.

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté, qui sera affichée dans les locaux des Centres De Gestion de la fonction publique territoriale des Hauts-de-France, sera transmise à Monsieur le Préfet du Département du Nord.

Fait à Lille
Le Président,

Maire de MOUVAUX

LE PRESIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR
(PAR ORDRE ALPHABETIQUE)**Examen Professionnel Adjoint administratif principal de 2ème
classe****Session 2026 - ANNEXE 1**

NUM	NOM
336312	MADAME AIT MOHAMED NEE ROYER Christina
334601	MADAME ALBERT Maryke
335223	MONSIEUR ALDOUDOU NE ALDOUDOU Jérémy
334627	MONSIEUR AMRINI NE AMRINI Moussa
336563	MADAME BACHE NEE FOURMY Laetitia
335118	MADAME BALLAND NEE BALLAND Catherine
336138	MADAME BEIDA NEE SACI Malika
335383	MADAME BENOIT MESILI NEE BENOIT Stephanie
335325	MADAME BERNAUX NEE BERNAUX Laura
335640	MONSIEUR BETREMIEUX Corentin
335385	MONSIEUR BILLAUT NE BILLAUT Sylvain
335796	MONSIEUR BIZET NE BIZET Olivier Pascal
335429	MADAME BOUKHEMIS NEE NINI Loubna
334541	MADAME BOULENGER Allison

334484	MADAME BOURDREL Lauriane
334859	MADAME BOWE NEE BOWE Marine
336246	MADAME BUSSON Emeline
336295	MADAME BUTEZ NEE TOMYN Isabelle
335390	MADAME CABRERA NEE FORIENT Séverine
335644	MADAME CARNIAUX Audrey
336578	MADAME CARON NEE CARON Virginie
335719	MADAME CARON Fanny
334478	MADAME CATTEAU Marion
334671	MADAME CHOQUERIAUX NEE DHAYNAUT Marion
335133	MADAME CLOUET NEE CLOUET Julie
336576	MONSIEUR COLBE Axel
335635	MADAME CORBET Jessica
335787	MADAME DAILLENCOURT NEE DAILLENCOURT Isabelle Monique
336508	MADAME DANG Marie-France
336325	MADAME DE KEYSER NEE BAELEN Carine
334933	MADAME DE PAUW Justine
335312	MADAME DEBUISSON NEE DEBUISSON Deborah
334817	MADAME DEGAND NEE CABOCHE Valerie

336307	MADAME DELHAYE NEE DELHAYE Marine
334470	MADAME DELPORTE NEE HAQUETTE Samantha
336242	MADAME DEVOGELAERE NEE DEVOGELAERE Pauline Margot Baptistine
334949	MADAME DEVOS NEE DEVOS Audrey
336528	MADAME DEWITTE NEE BOINSKI Deborah
336285	MADAME DIEVAL NEE DUTOIS Elise
335027	MADAME DOYE NEE DOYE Justine
335309	MADAME DRAOUI NEE DRAOUI Soraya
336716	MADAME DRAPIER NEE REWARD Corinne
335175	MADAME DUBUC Adeline
335929	MONSIEUR DUMOULIN Pierre-Hugo
335388	MADAME FOVAUX NEE DUFOUR Sandrine
334732	MADAME FRANCOIS NEE FRANCOIS Eleonore Christine
336132	MADAME GODARD PAJAMANDY Gaelle
336721	MADAME GORNIKOWSKI NEE GORNIKOWSKI Marie-Valentine
334869	MADAME GROSSEMY NEE GROSSEMY Katia Jeannine Juliette
335315	MADAME GRZES NEE GRZES Chantal
335901	MADAME HENIN NEE HENIN Jeanne
335036	MADAME HERNU NEE ROUTIER Valérie

335084	MADAME HUMEZ NEE LAMANT Céline
335538	MADAME JAAFAR NEE OSINSKI Nathalie
334989	MADAME KRUGER NEE KRUGER Linda
336718	MADAME KULIK NEE CATOEN Pauline
334572	MADAME LABRAR NEE LABRAR Hafida
334673	MONSIEUR LANGRENET Fabien
336979	MADAME LANGUET Sarah
335005	MADAME LAOUEDJ NEE LAOUEDJ Séphora
334810	MADAME LASSELLE NEE LASSELLE Pauline
334657	MADAME LAURENT NEE MATON Angélique
336369	MADAME LAZZARANO NEE LAZZARANO Sylvia
336954	MADAME LE DROGO Gaele
335344	MADAME LEFEBVRE NEE LEFEBVRE Nathalie
335025	MADAME LEFORT NEE COLINI Maggy
334589	MONSIEUR LEGRAND NE LEGRAND Basile Vasile Marian Stéphane
335469	MADAME LEITAO Alexandra
336765	MADAME LEPOIVRE NEE LEPOIVRE Cathy
335486	MADAME LEROY NEE LEROY Gilleciane
335894	MONSIEUR LIENARD NE LIENARD Guillaume

336570	MADAME LIONNE NEE VERNACK Audrey Eliane
334902	MADAME LOUVET NEE LOUVET Jennifer
335449	MADAME LOYER NEE COURDAIN Mélanie Marguerite Emilienne
335712	MADAME M'SADEK Nesrine
335708	MADAME MACHIN NEE DAUVEL Rosine
334596	MONSIEUR MALOR Samy
335531	MADAME MARGUERITAIN NEE MARGUERITAIN Audrey
334919	MADAME MARIN NEE MARIN Anaïs
336339	MADAME MARTEAU MASCLET NEE MASCLET Messaline
336503	MONSIEUR MASQUELIER Morgan
334820	MADAME MENEZ NEE MENEZ Faustine
335346	MADAME METGY NEE METGY Marina
334625	MADAME MOREAU Manon
335923	MADAME MOUILLIER NEE LESUR Valerie
334645	MADAME NOYELLE Mélanie
334633	MADAME NOYELLE NEE NOYELLE Peggy
336236	MADAME ORION NEE ORION Alexia
336687	MADAME PARMENTIER NEE PARMENTIER Angélique
335987	MADAME PIQUE NEE PIQUE Aurélie

335786	MADAME PODVIN-RENONCOURT NEE PODVIN-RENONCOURT Linda
335438	MADAME POLLAERT NEE POLLAERT Lucie
336886	MADAME POULET NEE POULET Lauriane Françoise Jocelyne
335782	MADAME RICHARD NEE RICHARD Ludivine
334836	MADAME RITACCO NEE BRAS Lucie
334508	MADAME ROMANO NEE ROMANO Adéline Christine
334937	MADAME ROMMELAERE NEE CARTON Carine
334833	MADAME SACI NEE SACI Fanny
336353	MADAME SCHRAMIAK NEE HOURRIEZ Ségolène
335554	MADAME STANDAERT NEE STANDAERT Marion
335427	MADAME TAISNE NEE TAISNE Angélique
335041	MADAME TELLIER NEE LEGRAND Aurelie
336891	MADAME THIBAUDET NEE PATTE Sandra
334830	MADAME TRAMCOURT NEE TRAMCOURT Anaëlle
335326	MADAME TURPIN NEE TURPIN Angéline
335704	MADAME VAILLE NEE VAILLE Adeline Gisèle
335440	MONSIEUR VAN LABEKE NE VAN LABEKE Davy
335073	MADAME VERHAMME NEE VERHAMME Jennifer
335866	MADAME VILAIN Benedicte

335218	MADAME WAQUET NEE VALVERT Blandine	Envoyé en préfecture le 02/03/2026 Reçu en préfecture le 02/03/2026 Publié le ID : 059-285900023-20260225-G2026_019-AR
Nombre de candidats : 110		



LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

(PAR ORDRE ALPHABETIQUE)

Examen professionnel d'Adjoint administratif principal de 2ème
classe

Session 2026 - ANNEXE 2

NUM	NOM
335541	MADAME ACHTE NEE ACHTE Karine Mauricette Suzanne Denise *
334834	MADAME BLONDEL NEE BLONDEL Marion *
334568	MADAME BOTTIN NEE BOTTIN Britany *
336591	MADAME CAISTIKER NEE CAISTIKER Lucie *
334623	MADAME CLUZEAU Alice *
336160	MONSIEUR DEROO NE DEROO Cedric *
335818	MADAME DUARTE NEE DUARTE Sonia *
335702	MADAME DUSSART Céline *
335478	MONSIEUR EDDARKAOUI NE EDDARKAOUI Sofian *
334886	MADAME EL MAKHLOUFI NEE EL MAKHLOUFI Zoubida *
334941	MADAME HERBAUX SORTINO NEE HERBAUX Marie *
335304	MADAME LAURENT NEE PERRINE Perrine *
336480	MADAME MESBAH NEE MESBAH Karine *
336193	MADAME NUNS NEE NUNS Cindy *

336000	MONSIEUR PARMENTIER NE PARMENTIER Damien *	Envoyé en préfecture le 02/03/2026 Reçu en préfecture le 02/03/2026 Publié le ID : 059-285900023-20260225-G2026_019-AR 
Nombre de candidats : 15		

* SOUS RESERVE DE PRESENTATION DES PIECES OBLIGATOIRES LE PREMIER JOUR DU CONCOURS